



## Succession et vente réglées

Par **saulore**, le 11/06/2016 à 19:07

Bonjour,

Mon frère, sans enfant, est décédé. Le notaire a vendu son appartement à une Société, compromis signé le 13 mai, et nous sommes 4 : mère, frère et soeur, à partager. Seulement, l'assurance décès du prêt immobilier (reste 80.000 € à payer sur l'appartement, demande un certificat médical et autres papiers, la vente se conclut maxi 23 août. Que se passe-t-il si l'affaire n'est pas réglée avec l'assurance décès ? le notaire peut-il prolonger le délai ou payer l'assurance et nous régler quand même ? Merci

Cordialement.

Par **Visiteur**, le 11/06/2016 à 22:30

**BONJOUR**

Pourquoi le notaire réglerait-il l'assurance alors que c'est cette dernière qui doit prendre en charge le capital restant dû au lendemain du décès ?

Le certificat médical doit faire partie des pièces nécessaires au dossier de prise en charge...